

ESPACE PRIVÉ OU ESPACE PUBLIC ?

Les lois qui limitent la liberté d'expression (respect de la vie privée, insultes, injures, propos racistes...) ne concernent que l'espace public. Dans « l'espace privé » (une soirée en famille ou entre amis), on peut dire des choses qu'on ne dirait pour rien au monde dans « l'espace public » (en classe ou dans un bar). Plus le nombre d'auditeurs est restreint, plus on peut « se lâcher », et c'est très bien comme ça.

La distinction entre espace privé et espace public est parfois facile à faire : en famille, tu es dans l'espace privé. Dans la rue, au café, tu es dans l'espace public. À d'autres moments, c'est plus compliqué... En fait, tu peux considérer que tu es dans l'espace privé quand tu t'exprimes face à des gens que tu connais tous personnellement et que tu as choisis. Une fête chez des amis, par exemple, si tu n'y connais pas tout le monde, c'est l'espace public. Ta classe est aussi dans l'espace public : tu y connais tout le monde, mais tu n'as pas choisi tes camarades.

Les réseaux sociaux sont un peu entre les deux : ce sont des espaces privés ouverts au public. Ta page Facebook, par exemple, si elle est « ouverte », est dans l'espace public puisque tous les propos que tu y tiens sont publics ! Mais même si tu la limites aux amis que tu acceptes et que tu connais personnellement, tes posts sont susceptibles d'être likés et partagés... et donc de se retrouver dans l'espace public.

Voici quelques questions pour t'aider à voir à qui tu t'adresses quand tu postes une photo, un statut, un commentaire. À une personne, à dix personnes, à un million de personnes ? À des personnes que tu connais, et qui vont bien comprendre ce que tu veux dire, ou bien à des personnes très éloignées, qui vivent dans un autre pays et qui ne vont rien y comprendre parce qu'elles n'ont pas l'habitude de ce genre de paroles ou de plaisanteries, et qu'elles ne connaissent ni la France ni l'histoire du chevalier de La Barre... Ça fait beaucoup de questions, c'est vrai. Mais parler de liberté d'expression, sans se poser toutes ces questions, cela peut être très dangereux. Eh oui, être libre de s'exprimer c'est un droit, c'est une liberté, et c'est aussi une responsabilité.



Sur les réseaux sociaux, tu t'exprimes aussi en likant et en retweetant, c'est-à-dire en propageant un message. C'est une façon de dire que tu es d'accord avec ce message, ce dessin, cette vidéo, cette blague... Tu l'as reçu, tu l'as apprécié, et hop, tu en fais profiter tous tes contacts.

Partager, liker, retweeter... voici la grande différence avec la parole, qui s'envole et sera oubliée : le réseau social en gardera la trace. Si un jour quelqu'un (un employeur, un prof, tes parents, un ami, ou la police) fait des recherches sur ton activité sur Facebook, il retrouvera ce « like », ce partage. Es-tu certain-e d'avoir bien compris le dessin ou la vidéo que tu fais circuler ? De savoir d'où cela vient, qui te l'a envoyé ? Un ami ? Mais alors, d'où le tenait-il lui-même ? Pourquoi te l'a-t-il envoyé ? Et quand tu l'envoies à ton tour, à qui l'envoies-tu ? À tes seuls amis ? À tous ceux qui pourront tomber sur ta page, c'est-à-dire potentiellement des millions d'internautes, tes professeurs, la police ? Ce n'est pas la même chose...

Les réseaux sociaux sont arrivés si vite dans nos vies que l'on n'a pas eu le temps de comprendre comment ça marchait, avant de se retrouver à la tête de ces belles machines.

